

## TARIFS PERMIS DE TOURNAGE

### a) Tarifs pour l'émission d'un permis

CATÉGORIE	TARIF tx. incluses	APPLICABLE
Catégorie I	205,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie II	331,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie III	494,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie IV	714,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie IV	1 313,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Frais de retard	110,00 \$	Par jour et par site, pour toutes demandes ne respectant pas les délais

### a1) Pénalités prévues en cas de tournage ou séance photographique sans permis

Quiconque procède à un tournage sans permis commet une infraction et est passible d'une amende établie conformément au tableau suivant :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 000 \$;

b) pour une récidive, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;

b) pour une récidive, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$;

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, des infractions distinctes.

Ni la délivrance d'un constat d'infraction, ni le paiement d'une amende ou l'exécution d'un jugement en découlant ne dispense le contrevenant de payer les frais du permis exigé. (2021-340-2, art 1)

b) Les tarifs suivants s'appliquent pour la location de certaines installations municipales lors de tournage (si disponible)

### **PARC PIERRE-LAPORTE**

Patinoire multisports :	<b>110,25 \$/h.</b>
Terrain de volleyball :	<b>55,75 \$/h.</b>
Chalet Sébastien-Lareau :	<b>220,50 \$/h. ou 1 102,50 \$/jour</b>
Terrain synthétique :	<b>330,75 \$/h. ou 1 657,75 \$/jour</b>
Terrain baseball :	<b>110,25 \$/h.</b>

### **COMPLEXE AQUATIQUE LAURIE-EVE-CORMIER**

Dojo :	<b>110,25 \$/h</b>
Passerelle :	<b>110,25 \$/h.</b>
Salle Euclide-Vézina :	<b>84,00\$ \$/h.</b>
Piscine	Non disponible pour location

### **CENTRE DES GLACES GILLES-CHABOT**

Location d'une glace :	
Avant 18 h	<b>189,00 \$/h</b>
Entre 18 h et 22 h 30	<b>252,00 \$/h</b>
Location de la salle 3	<b>47,25 \$/h</b>
Utilisation du Hall 3-4	<b>84,00\$ \$/h.</b>
Utilisation du Hall 1-2	<b>84,00\$ \$/h.</b>
Utilisation d'une chambre des joueurs	<b>57,75 \$/h</b>

### **AUTRES INSTALLATIONS**

Club d'aviron (terrasse)	<b>110,25 \$/h</b>
Terrain baseball :	<b>110,25 \$/h</b>
Terrain de soccer :	<b>110,25 \$/h</b>
Piscine Paul-VI :	<b>330,75 \$/h. ou 1 575,00 \$/jour</b>
Parc et espace vert :	<b>110,25 \$/h</b>
CENTRE ADMINISTRATIF CLOVIS-LANGLOIS	Non disponible pour location

BIBLIOTHÈQUE : Salle Robert-Lionel-Séguin Espace public - bibliothèque	<b>84,00 \$/h.</b> <b>220,50 \$/h.</b>
CERCLE SOCIAL PIERRE-BOUCHER	<b>330,75 \$/h. ou 1 575,00 \$/jour</b>
MARCHÉS PUBLICS	<b>110,25 \$/h</b>
CAFÉ CENTRE D'ART	<b>3 307,50 \$/jour</b>
CAFÉ CENTRE D'ART – 2 <sup>E</sup> ÉTAGE	<b>1 102,50 \$ /jour</b>
CAFÉ CENTRE D'ART – 3 <sup>E</sup> ÉTAGE	<b>1 102,50 \$/jour</b>
ESPACE DÉTENTE	<b>110,25 \$/h</b>
SALLE DE PROJECTION	<b>110,25 \$/h</b>
ATELIER	<b>57,75 \$/h</b>
CENTRE MGR-POISSANT	<b>330,75 \$/h. ou 1 575,00 \$/jour</b>
Café-cuisine	<b>110,25 \$/h</b>

## **STATIONNEMENTS**

Demande relative à un site de stationnement prévu dans la liste ci-après (**véhicules personnels seulement**):

- Centre administratif Clovis-Langlois
- Bibliothèque Montarville- Boucher-De La Bruère
- Maison dite Louis-H.-La Fontaine
- Cercle social Pierre-Boucher
- Centre des glaces Gilles-Chabot
- Marchés publics Lionel- Daunais et De Montbrun
- Parcs municipaux
- Sur rue

<b>CATÉGORIE</b>	<b>TARIF tx. incluses</b>	<b>APPLICABLE</b>
Catégorie II à V	110,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique

## **CAMP DE BASE**

Demande relative à un camp de base prévu dans la liste ci-après (camions, roulottes, cantine, génératrice, etc.) :

- Centre administratif Clovis-Langlois
- Bibliothèque Montarville- Boucher-De La Bruère
- Maison dite Louis-H.-La Fontaine
- Cercle social Pierre-Boucher

Ville de Boucherville – Règlement n° 2023-403

Règlement décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités

- Centre des glaces Gilles-Chabot
- Marchés publics Lionel- Daunais et De Montbrun
- Parcs municipaux

<b>CATÉGORIE</b>	<b>TARIF tx. incluses</b>	<b>APPLICABLE</b>
Catégorie II	110,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie III	221,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie IV	331,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie V	441,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique

c) Dépôt en garantie

<b>CATÉGORIE</b>	<b>MONTANT DU DÉPÔT</b>
Catégorie I	1 000,00 \$
Catégorie II	2 000,00 \$
Catégorie III	5 000,00 \$
Catégorie IV	5 000,00 \$
Catégorie V	10 000,00 \$